

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 26 novembre 2025
Extrait du registre des délibérations

n°2025-11-26-14

Date de la convocation	
21/11/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le 26 novembre 2025 à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.
Convoqués : 23	Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL
Présents : 13	
Représentés : 6	
Absents : 4	Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE par Nicolas BLIN, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Vincent DAINÉ par Sonia DOUAY
OBJET :	Étaient absents excusés : Sébastien VILLAIN
Urbanisme	Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO
Protocole d'accord	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.
M. et Mme DUCOROY	Monsieur LEDUC et Madame GAILLARD ont déposé en mairie, en janvier 2022, une déclaration préalable pour la réalisation de divers travaux : la création d'une terrasse de 14m ² et d'un abri de jardin de 6 m ² et le prolongement d'un mur de soutènement. La demande d'autorisation emporte également un exhaussement de l'ensemble du terrain d'assiette du projet sur une hauteur de 2,5 mètres.
M. LEDUC et Mme GAILLARD	Cette autorisation a été contestée par Monsieur et Madame DUCOROY. Ils ont saisi le tribunal administratif pour une demande d'annulation de la décision par laquelle la commune ne s'est pas opposée aux travaux déclarés par les pétitionnaires.
	Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées et, après discussion, ont décidé de consentir un accord amiable. Ce dernier est matérialisé par une convention. Pour ce qui est de la commune, cette dernière s'engage à renoncer à toute réclamation.

Suite et fin délibération n°2025-11-26-14

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

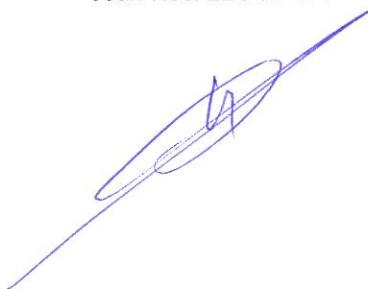
Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre la Commune, M. et Mme DUCOROY, M. LEDUC et Mme GAILLARD ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

